



COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

VALIDATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 7 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 7 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : Mmes. DURAND Céline, KUSOSKY Virginie, LEBLOND Nadège, L'HOSTIS Marlène, MARTIN Charlotte, THOMÉ Dominique.

Et MM. BAISSADE Matthieu, BRUNO David, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, MEJEAN Gilles, SEMENOFF Serge, TEISSONNIERE Daniel.

Mme. LEBLOND Nadège a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de zonage d'assainissement élaboré par le Cabinet ENTECH Ingénieurs Conseils dans le cadre du nouveau Schéma Directeur d'Assainissement.

Considérant que le contenu des éléments présentés est conforme aux dispositions règlementaires et retranscrit de manière satisfaisante le contexte communal ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et valide le zonage d'assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour lancer l'enquête publique.

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 8 juin 2020
Le Maire,

M.FOUGAIROLLE